

N° 16

Hervy Ferdinand
Pierre Marie Constant

Le deux mil neuf cent dix sept, le cinq du mois de Novembre à douze heures trente minutes étant à Gaurielles canton de Braxione (Aisne.)
Acte de décès de Ferdinand Pierre Marie Constant Hervy
sergent au quatre vingt troisième régiment d'infanterie, troisième compagnie immatriculé sous le N° trois mille cinq cent quatre vingt deux recrutement de Nantes classé mille neuf cent onze, né le vingt quatre août mil huit cent quatre vingt onze à Guérande, canton du dit département de la Loire Inférieure, domicilié en Demourai - Décédé à Gaurielles canton de Braxione Aisne, le cinq du mois de Novembre mil neuf cent dix sept à douze heures trente minutes des suites de blessures de guerre mort pour la France fils de feu Auguste et de Abel Stéphanie domiciliés à - Conformément à l'article 77 du Code Civil, nous nous sommes transportés auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès.

Fait par nous Léon Auguste Hervy Sanson, officier d'administration, principal gestionnaire de l'hôpital d'évacuation N° 18 Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'état civil, sur la déclaration de Pierre Châtain, soldat, trente neuf ans, 18^e section d'infirmiers militaires et de Joseph Vicens, soldat quarante deux ans 18^e section d'infirmiers militaires témoins qui ont signé avec nous après lecture. Le 1^{er} témoin signé: Châtain, le 2^e témoin, signé: Vicens, L'officier de l'état civil, signé: Sanson, Pour expédition conforme: L'officier de l'état civil, signé: Illisible, Vu par nous Duport Julien Camille, Médecin chef de service formation sanitaire pour la validation de la signature de M^{le} Sanson sus qualifié, signé: Illisible, Vu pour la validation de la signature de M^{le} Duport Julien Camille, Paris le 30 Décembre 1917. Le Ministre de la Guerre par délégation, Le chef du Bureau des Archives Administratives, signé: Illisible. Mention rectificative du 20 Janvier 1918. La mère du défunt doit être dénommée Abel Stéphanie et non Abel Stéphanie ainsi qu'il est mentionné dans le corps de l'acte ci contre d'ailleurs incomplet sur les points suivants: Le sergent Hervy était domicilié légalement à Guérande (Loire Inférieure), son père était prénommé Auguste Marie et non Auguste seulement, Paris le deux janvier mil neuf cent dix huit. Le Ministre de la Guerre par délégation, le chef du Bureau des Archives Administratives, signé: Illisible.

Le acte de décès ci dessus a été transcrit le vingt six janvier mil neuf cent dix huit à une heure du soir, par nous Emile Pourrière Maire de Guérande.

E. Pourrière